

756 – Autres subventions

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

13 décembre 2019

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt décembre à dix-huit heures,*

*le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BOULEAU, Président de la Communauté des Communes Gienneses, assisté des membres du Bureau,*

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 30

VOTANTS : 39

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Coutant, M. Marquet, M. Pichery (Coullons), M. Bouleau, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, M. Fagart, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, M. Tindillère (Gien), M. Greuin (Arrabloy), Mme Ducommun (Le Moulinet-sur-Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (Saint-Gondon), M. Henry, Mme Meneau (St Martin-sur-Ocre), formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Mme Damion à M. Bouleau, Mme Loskoff à M. Darmois, M. Tuisat à M. Laurent, Mme Flandry à M. Colpin, Mme De Metz à M. Cammal, M. Ravoyard à M. Hidas, Mme Constantin à M. Fagart, Mme Leroy à Mme Robbio, Mme Quaix à M. Tindillère

Etaient absentes excusées : Mmes Cadier et Pereira

M. Boucher a été désigné secrétaire de séance.

### Délibération n° 2019/166

**OBJET : Aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique : règlement du dispositif**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Energie, notamment son article D251-2,*

Suite aux études de mobilité et du Plan Climat Air Energie Territorial et dans l'objectif de développer des modes de déplacement doux, il est proposé de mettre en place une aide financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les habitants de la Communauté des Communes Gienneses.

Les vélos à assistance électrique offrent l'opportunité d'augmenter la part du vélo dans les déplacements domicile-travail et les déplacements personnels en apportant un confort qui permet :

- d'accroître la distance parcourue,
- de limiter l'effort fourni lors des franchissements des côtes et au démarrage,
- de séduire un nouveau public pour qui le vélo à assistance électrique est un véhicule de transition entre la voiture et le vélo urbain.

Les conditions générales et particulières du règlement sont jointes à la présente délibération.

*Sur avis favorable de la commission environnement, énergie et développement durable du 3 décembre 2019,  
Sur avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2019,  
Sur avis favorable du Bureau du 4 décembre 2019,*

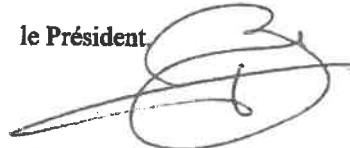
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** les conditions générales et particulières du règlement d'attribution d'une subvention aux habitants de la Communauté des Communes Gienneses pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf.

Envoyé en préfecture le 24/12/2019  
Reçu en préfecture le 24/12/2019  
Affiché le  
ID : 045-244500211-20191220-D\_2019\_166-DE

**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité ayant été effectuées le 23 décembre... 2019*

Pour extrait conforme,  
à Gien, le 23 décembre 2019,

le Président



Christian BOULEAU